

L'Association Sportive Automobile «REIMS CHAUMONT VINTAGE», organisateur Administratif et  
L'association REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS(R.C.V.H.S.)  
organisateur Technique BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 - Tél. (+33)6 16 59 18 98 Présentent-le :  
**1<sup>er</sup> Classic'Rallye National Saint-Dizier LACS de CHAMPAGNE VHR 2021**

## 2, 3 et 4 Juillet 2021

### PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU RÉGLEMENT

Lundi 5 Avril 2021

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Lundi 21 Juin 2021 minuit (date de poste)

**ACCUEIL des Équipages -VÉRIFICATIONS**  
DOCUMENTS et VÉHICULES de 17 h. à 19h.30  
de 7 h. à 8h.30

**Parc du JARD**-4 Avenue de Belle Forêt-sur-Marne, 52100 Saint-Dizier

**Vendredi 2 Juillet-Documents :Parc du JARD** 52100 Saint-Dizier

**Samedi 3 Juillet**-Salle de réception idem-Tél.utile:JcL 06 16 59 18 98

Véhicules - Parc du JARD Av . de Belle Forêt-sur-Marne, 52100 Saint-Dizier

#### **Samedi 3 Juillet**

**BRIEFING PILOTES ET COPILOTES** 9h.00

*Remise Road-Book à chaque équipage à l'issue du Briefing*

**SAINT-DIZIER-Samedi 3 Juillet 2021-Esplanade du JARD / Of.Tourisme**

**DÉPART de la 1<sup>ère</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 9h.45

**ARRIVÉE de la 1<sup>ère</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 13h.00

**SAINT-DIZIER-Samedi 3 Juillet 2021 - Parc du JARD**

**COLOMBEY-les-deux-Eglises – Parking Central.**

**DÉPART DE LA 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 14h.50

*Remise Road-Book 20 minutes avant heure de Départ de chaque équipage*

**COLOMBEY-les-deux-Eglises – Parking de la Boiserie – D23.**

**ARRIVÉE de la 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 21h.00

**SAINT-DIZIER-Samedi 3 Juillet 2021- Parc du JARD**

**PUBLICATION DES RÉSULTATS de la Journée :**

**SAINT-DIZIER** pendant le dîner

#### **Dimanche 4 Juillet**

Ouverture du Parc Départ : 7h.30

**SAINT-DIZIER - Parc du JARD**

**DÉPART DE LA 3<sup>ème</sup> ÉTAPE : 1<sup>ère</sup> voiture** 8h00

*Remise Road-Book 20 minutes avant heure de Départ de chaque équipage*

**SAINT-DIZIER - Parc du JARD**

**ARRIVÉE DE LA 3<sup>ème</sup> ÉTAPE :** 12h45

**SAINT-DIZIER - Parc du JARD**

**PUBLICATION DES RÉSULTATS :** 30mn

Après l'arrivée du dernier concurrent.

**Dimanche 4 Juillet 2021**

**SAINT-DIZIER-Parc du JARD**

**REMISE DES PRIX :** Pendant la réception/Déjeuner

**Dimanche 4 Juillet 2021 - SAINT-DIZIER**

#### **PERMANENCE DU RALLYE**

La permanence du rallye se tiendra au siège de l'Association **R.C.V.H.S** Maison des Association 51430 TINQUEUX

Jusqu'au Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021 – 14h00 Tél. 03.26.47.70.20 et 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY) Adresse Postale : BP 44 - 51683 – REIMS Cedex 2

Mail : [contactsportauto@orange.fr](mailto:contactsportauto@orange.fr)

A partir du 2 Juillet 2021-10h00 : **SAINT-DIZIER-Office duTourisme** -Tél utile : 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

**TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE:**Vendredi 2 Juillet:-**SAINT-DIZIER-Office duTourisme** -Tél utile : 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

**Samedi 3 Juillet-Dimanche 4 Juillet : : SAINT-DIZIER - Office du Tourisme**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site officiel

**site officiel : [rcvhs.fr](http://rcvhs.fr)**

### RÈGLEMENT PARTICULIER

#### Article 1– ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile «REIMS CHAUMONT VINTAGE» organise les **2, 3 et 4 Juillet 2021** en qualité d'Organisateur Administratif le

#### **1<sup>er</sup> Classic'Rallye National Saint-Dizier LACS de CHAMPAGNE VHR 2021**

**rallye National de régularité historique à Participation Étrangère Autorisée sur Routes Ouvertes dont**

le Classement sera basé sur le contrôle de la Régularité des équipages, il ne prendra en aucun cas en compte la recherche d'une vitesse maximale mais seulement la réalisation d'une vitesse moyenne sur les Zones de Régularité qui ne sera jamais supérieure à 50Km/h.

Le présent règlement a été enregistré par Ligue FFSA du Sport Automobile GRAND EST le 12 Avril 2021 sous le N°20

**COMITE D'ORGANISATION : Tous les membres du Comité Directeur de l'Association RCVHS**

**Jean-Claude LEUVREY**

Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE» et de l'Association REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)

**Christian MARTIN**

Vice-Président de l'ASA «REIMS CHAUMONT VINTAGE»

**Dominique GAUTIER Jean-Louis PROBST** Présidents délégué du Comité d'organisation Responsables mise en place  
Avec les bons conseils de nos Amis **Bernard VIALAR** et **Josep Maria CARRERAS** de la Société **BLUNIK**.

## ORGANISATEUR TECHNIQUE

**Jean-Claude LEUVREY** Président et agissant pour le compte de l'Association

## **REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)**

Adresses : BP 44 - 51 683 REIMS Cedex 2 - [contactsportauto@orange.fr](mailto:contactsportauto@orange.fr) Tél. 06 16 59 18 98 -

### 1.1 - OFFICIELS de l'ÉPREUVE

|  |                     |                |
|--|---------------------|----------------|
| Directeur de Course  | Christian MARTIN    | Lic.35423/0328 |
| Commissaire Sportif  | Dominique GAUTIER   | Lic.1585/0315  |
| Commissaire Sportif (également dédié à la surveillance des moyennes) | Annick NARGUET      | Lic.1585/0101  |
| Commissaire Sportif CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS        | Jean-Claude LEUVREY | Lic. 88/0328   |
| Commissaire Technique  | Jean-Michel DESSE   | Lic. 5538/0112 |
| Responsable Classements  | Team RSV - BLUNIK   |                |

### 1.3 - VÉRIFICATIONS, elles auront lieu à

**SAINT-DIZIER-Office du Tourisme-4 Avenue de Belle Forêt-sur-Marne-Tél utile : 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)**

Documents et véhicules **Vendredi 16 Avril - de 17 h. à 19h.30** Salle de réception et Parking, Office du Tourisme

**Samedi 17 Avril de 7 h. à 8h.30** – Salle de réception et Parc du JARD, Office du Tourisme

### 1.3.4. Vérifications Administratives

Pour toutes les catégories :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture ou certificat d'immatriculation, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo),
- **Licences en cours de validité ou Titre de Participation** (*le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile pour toute demande de Titre de Participation*),  
Pour la catégorie Régularité historique, il est vivement conseillé de présenter : Laissez-passer de véhicule pour parcours de régularité

### 1.3.5. Vérifications techniques

Elles portent sur la vérification de la marque et du modèle de la voiture, la conformité apparente avec le groupe dans lequel elle est engagée et la conformité des éléments de sécurité de série.

Un briefing oral sera organisé par le Directeur de course (comme indiqué dans la Rubrique PROGRAMME-HORAIRES), et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

### 1.3.13 - TOUS les APPAREILS de NAVIGATION SONT AUTORISÉS

## Article 2 – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du CODE du SPORT et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Dans chaque ROOD-BOOK figurera une attestation délivrée par notre Agent Général.

## Article 3 – CONCURRENTS et PILOTES

### 3.1.11- DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne souhaitant participer au **1<sup>er</sup> CLASSIC'RALLYE National Saint-Dizier LACS de CHAMPAGNE VHR 2021** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le (cachet de la poste faisant foi)

**Lundi 21 Juin 2021.**

La demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies de Carte Grise du véhicule engagé et permis de conduire du conducteur. Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

**Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum**

Les droits d'engagement pour un équipage composé de 2 personnes sont de: **445 euros avec la publicité facultative des organisateurs** (890€ sans la publicité) - **Si engagement reçu avant le 31 Mai 2021 : 420€ et 400€ pour les sociétaires du RCVHS.**

Pour être validés, les bulletins d'engagement doivent être impérativement accompagnés du chèque des droits d'engagement à l'ordre du RCVHS. Ces chèques seront mis à l'encaissement le 1<sup>er</sup> Juillet 2021. Toutefois malgré les frais déjà engagés, RCVHS remboursera ces droits d'engagement dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par Mails, fax ou courrier au RCVHS **reçus** 5 jours avant l'épreuve soit le **Samedi 26 Juin 2021 - 18H00.**

Pour les équipages qui le souhaiteraient, nos coordonnées bancaires sont :

RIB : 15135 20590 08104317260-78 IBAN : FR76 1513 5205 9008 1043 1726 078

### Ces droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du CODE du SPORT et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
- **1 Road-Book précis en fléché-métré** (sans «pièges») avec Zone d'étalonnage
- **2 plaques «Rallye»,** **2 Panneaux de portière,** **La fourniture du transpondeur BLUNIK,**
- **Café d'accueil pendant les Vérifications et pauses champenoises sur le parcours**
- **2 déjeuners buffet pour l'équipage le Samedi midi,** **2 Dîners le Samedi soir,**
- **2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix**

**NE SONT PAS COMPRIS : l' Hébergement pour les nuits du 2 au 4 Juillet.**

- **Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de Chronos hyperfréquences BLUNIK (nombreuses prises de Temps possible dans chaque Test de régularité).** Ces Chronos hyperfréquences seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un chèque de caution de 150€. Ils devront être présents à dans la voiture sur toute l'épreuve. Ces Chronos hyperfréquences seront récupérés par BLUNIK en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre le déjeuner de clôture devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 15 Juillet. Chaque Chrono hyperfréquences non restitué à cette date sera facturé 150€, le chèque de caution mis à l'encaissement.

### **3.2.1) ÉQUIPAGES**

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un ou plusieurs équipiers, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le 1er pilote doit être en possession d'un permis de conduire et, pour être autorisé à conduire pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de **10 ans**. Dans ce cas, il doit être titulaire d'un Titre de Participation Régularité.

Tous les conducteurs et les équipiers à partir de **10 ans** doivent soit: 

- être en possession d'une licence valable pour le rallye concerné,
- obtenir de l'organisateur administratif un Titre de Participation Régularité Routes Ouvertes, **après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile** et une autorisation parentale pour les mineurs.

## **Article 4- VOITURES et ÉQUIPEMENTS :**

### **4.1) VOITURES ADMISES** conformes à la législation routière en France

- **Dans la catégorie «Régularité historique», les véhicules immatriculés avant le 31/12/1990**
- **Avec un classement distinct, dans la catégorie «Véhicules de Grand Tourisme GT» les véhicules régulièrement immatriculés entre le 01/01/1991 et le 30 Juin 1996, dans la mesure où ils représentent (choix à l'appréciation de l'organisateur) un caractère exceptionnel basé sur un historique sportif ou sur la rareté du modèle.**

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour usage normal route intégralement ouverte et munie :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg) (Liste technique N°6)
- Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage ▪ Triangle

### **4.3. ASSISTANCE**

Dans les Zones de Régularité, l'assistance n'est pas autorisée, en dehors desdites zones, seuls sont autorisés, **ravitaillements** et **petite mécanique** si possible sur une **aire de station services**. L'organisateur fournira à chaque équipage le n° de téléphone du dépanneur le plus proche, toutefois il est fortement conseillé aux équipages de se munir du numéro de téléphone de son assistance routière.

## **5. IDENTIFICATION DES VOITURES : conformes à la Réglementation FFSA et à la législation routière française**

### **6. DESCRIPTION : Toute reconnaissance est interdite,**

**le parcours restera secret jusqu'à la remise aux équipages des Road-Book 20 minutes avant le départ de chaque étape.**

Le **1<sup>er</sup> CLASSIC'RALLYE National Saint-Dizier LACS de CHAMPAGNE VHR 2021** représente :

**Un parcours total de 547 Kms divisé en 3 Étapes avec 206 Kms de Zones de Régularité (ZR) sur voies ouvertes à la circulation publique, En tout point du parcours, les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les arrêtés y compris municipaux.**

**La moyenne à réaliser sur l'ensemble du parcours n'excédera 50 Km/h. Dans les Zones de Régularité, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voies ouvertes à la circulation publique et des participants, l'organisateur adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par Zone de Régularité si nécessaire, sans que la moyenne à réaliser sur l'ensemble de la Zone ne dépasse 50Km/h.**

### **6.3. CARNET DE CONTRÔLE**

**6.3.5** Les fiches «moyenne à respecter» des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

### **6.4. CIRCULATION**

**6.4.1** Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation.

Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités ci-dessous :

- 1ère infraction : pénalité de 500 points ▪ 2ème infraction : pénalité de 1000 points
- 3ème infraction : **disqualification possible.**

**Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation et figurant au Road-book entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.**

**- ATTENTION:** Dans certains villages, en ZR et sur le routier, les services sécuritaires nous ont demandé d'imposer une **Vitesse Maximum Autorisée** (celle-ci sera indiquée en début de Zone sur le Road-Book) et **non pas une moyenne!** Avec le système BLUNIK, nous pouvons définir si cette Vitesse Maximum Autorisée est respectée, et dans le cas de non-respect, à la 1<sup>ère</sup> infraction : 5000points, à la 2<sup>ème</sup> infraction : **exclusion.**

**Même en cas d'erreur de parcours, ces vitesses maximum devront être respectées**

## **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1. DÉPART**

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité de 500 points.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

**7.1.8.** Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (**Road-Book administratif et Road-Book précis en fléché-métré** par étape, etc.).

Toutes les distances seront données avec précision (sonde Blunik sur roue ARD), ainsi que les moyennes en fonction du secteur couvert.

**7.1.9. ZONE d'ÉTALONNAGE :** Les distances relevées par l'organisation feront office d'unique référence.

A la sortie de Saint-Dizier, Un secteur de plus de 3 Kms repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure. Une semaine avant le rallye, tous les participants recevront par Mail le détail (Road-Book) de ladite Zone.

## **7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**7.2.1.** Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA et la FFSA, modèle en réglementation Générale FFSA.

**Les appareils de chronométrage seront rigoureusement synchronisés avec l'horloge de Départ BLUNIK entre eux.**

## **7.3. CONTRÔLES DE PASSAGE – CONTRÔLES HORAIRES**

**7.3.1. CONTROLE DE PASSAGE :** Conforme à la Réglementation FFSA 2021, Des contrôles de passage secrets sont prévus.

**7.3.2. CONTROLES HORAIRES :** Conforme à la Réglementation FFSA 2021

A ces contrôles, les commissaires en poste indiqueront sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage peut attendre son heure idéale avant le panneau de pré signalisation. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison du barème prévu dans ce règlement particulier.

**Mise en place des postes de contrôle : « ouverture » 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent.**  
**« fermeture » 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.**

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui précède. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

|  |              |
|--|--------------|
| Absence de pointage à un contrôle horaire ou TIP   | 2 000 points |
| Arrivée en sens inverse à un contrôle horaire ou TIP   | 1 500 points |
| Par minute d'avance à un contrôle horaire  | 60 points    |
| Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP jusqu'à la 10 <sup>ème</sup> minute de retard par étape    | 5 points     |
| Par minute de retard à un contrôle horaire ou TIP au-delà de la 10 <sup>ème</sup> minute de retard par étape | 30 points    |

il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, **uniquement**, aux contrôles horaires des **fin d'étapes**.

## **7.5. ZONES DE RÉGULARITÉ : L'organisateur donnera les moyennes au même moment que les Road-book**

Chaque zone fera l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route. Dans la

**Traversée des villages, cette moyenne ne dépassera pas 30Km/h.**

Pour établir le classement l'organisateur technique effectuera des prises de temps à des endroits tenus secrets, le chronométrage sera effectué au moyen de boîtiers électroniques BLUNIK. Les départs de zones de régularité se dérouleront de deux manières :

- Sous l'autorité d'un **commissaire** qui indiquera ou vérifiera l'heure de départ qui sera noté, à des fins de pointage pour sécurité.
- Sous le régime dit de **l'autostart**, où chaque concurrent possédera la maîtrise de son heure de départ en fonction des temps impartis qui lui ont été indiqués sur son carnet de bord.

|  |                  |
|--|------------------|
| -Par seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal  | 1 point          |
| -Par seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps idéal   | 1 point          |
| -Par Zone de régularité non effectué, les pénalités pour absence de pointage au CH précédent n'étant pas prise en compte | 1 800 points     |
| -Par Zone de régularité effectué partiellement sans avoir pris le Départ au point précis du road-book                    | 1 800 points     |
| -Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée  | 5 000 points     |
| -Récidive de dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée  | <b>Exclusion</b> |

**7.5.1.** Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées au sol et sur le Road-book. Un sigle ligne d'arrivée de zone de régularité figurera sur le Road-book, celui-ci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de zone de régularité.

**7.5.2. Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course (n° de portable remis aux vérifications) et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la de l'étape suivante.**

**Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.**

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de cette zone de régularité.

Pour être classé les équipages doivent pointer **obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.**

**7.5.16.** Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course annulera ladite Zone de régularité. De ce fait aucun classement de ladite Zone ne sera effectué.

**ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS** Seule les réclamations pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire. Toutes autres réclamations ne seront pas admises.

**ARTICLE 9. CLASSEMENT :** Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du Rallye

**9.1.** Les pénalisations sont établies en points (Articles 7.3.2 et 7.5), le classement final sera établi par addition des points de pénalités de chaque concurrent, zones de régularité, contrôles de passage et horaires confondus. Il sera établi un

- **CLASSEMENT** pour la **catégorie «Régularité historique»**,
- **classement pour chaque moyenne, à savoir : Haute, Intermédiaire, Basse**
- **CLASSEMENT** pour la **catégorie «Véhicules de Grand Tourisme»**
- **CLASSEMENT PAR ÉQUIPE** (minimum 5 équipages inscrits et partants au Départ du Rallye)

**Article 10 – REMISE DES PRIX : Aucun prix en espèces ne sera distribué.**

**REMISE DES PRIX Dimanche 4 Juillet 2021 pendant le déjeuner de clôture**